



Quittance impayée assurance habitation

Par **emma123**, le **15/10/2010** à **18:44**

Bonjour,
J'aurais besoin d'aide concernant un problème d'assurance.

Ma mère avait souscrit une assurance habitation dont j'étais le bénéficiaire (j'ai 24 ans). Puis elle m'a annoncé l'avoir résiliée plus tard. J'ai donc pris moi-même une assurance en mon propre nom ensuite.

J'ai reçu il y a 1 mois une lettre me demandant un règlement d'environ 300€ correspondant à l'ancienne assurance. Ma mère a en effet changé de banque et n'a jamais résilié ce contrat, elle n'a donc jamais eu fini de payer (nous sommes en mauvais termes). Cette assurance a-t-elle le droit de se retourner contre moi, alors que je ne suis que le bénéficiaire, et non le souscripteur du contrat (je précise que je n'ai rien signé)?

De plus j'ai reçu une mise en demeure de la part de cette agence pour quittance impayée, or j'avais envoyé un courrier avec AR pour expliquer la situation, et je n'ai jamais eu de réponse.

Je vous remercie de l'aide que vous pourriez m'apporter!

Par **aliren27**, le **16/10/2010** à **07:10**

Bonjour,

l'assureur doit réclamer les montant des cotisations impayées au titulaire du contrat. Faites un courrier AR à la l'assurance en leur spécifiant que vous n'êtes pas le souscripteur que vous n'avez jamais signé de contrat avec eux et qu'elle doit s'adresser à Madame x dont le nom et la signature figurent sur le contrat.

Cordialement

Par **chaber**, le **16/10/2010** à **07:14**

Bonjour,

Avez-vous une copie de ce contrat? Auquel cas dans les conditions particulières vous devriez savoir qui est vraiment le souscripteur.

Un contrat d'assurance engage 2 parties: l'assureur et le souscripteur
Ce dernier s'engage à la signature au paiement des primes dues.

En cas d'incident de paiement, la Cie d'assurances envoie une mise en demeure recommandée au souscripteur.